

COMPÉTENCES RH

La gestion des agents contractuels de la fonction publique : réglementation et aspects pratiques

Public visé

Nos formations s'adressent aux professionnels du secteur public, de la santé et du privé. Elles sont conçues pour les cadres, managers, directions, équipes RH, agents, fonctions support, experts métiers souhaitant développer leurs compétences techniques et relationnelles en situation professionnelle.

Objectifs pédagogiques

Objectifs indicatifs, à adapter à votre contexte

- 01 Appréhender la notion d'agent non titulaire et les différentes catégories de contrat
- 02 Connaître les droits et obligations de l'agent non titulaire et le régime disciplinaire applicable
- 03 Identifier les modalités de recrutement et les formes d'engagement possible
- 04 Appliquer les règles relatives au recrutement en CDI
- 05 Fixer la rémunération d'un agent contractuel

Contenu pédagogique

Contenu indicatif, à adapter à votre contexte

- 01 **La notion d'agent non titulaire**
 - Le contractuel de droit public, une exception ?
 - Les différentes catégories de contrats possibles dans le secteur public : contrats de droit public, CDI, CDD, cas particuliers des travailleurs handicapés, contrats de droit privé, contrats aidés (CA, CAE...), contrats d'apprentissage
 - Identification d'un agent non-titulaire de droit public
 - Vacataires et stagiaires de l'enseignement supérieur
- 02 **Les droits et obligations des non titulaires**
 - Les droits et garanties des non titulaires : exercice des libertés individuelles, conditions d'exercice du droit syndical
 - Les obligations des non titulaires : obligation de servir, obligation de réserve et de neutralité, obligation de secret et de discrétion professionnelle
 - Le régime disciplinaire : échelle des sanctions disciplinaires : avertissement, blâme, licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement ; procédure disciplinaire : existence de garanties

03 Les modalités de recrutement et formes de l'engagement d'un agent non titulaire

- Différentes modalités de recrutement : emplois permanents, remplacement, contrat de projet, saisonniers, temps non complets
- Emplois fonctionnels, emplois supérieurs et emplois de cabinet
- Durée du contrat
- Conditions à remplir pour être agent non titulaire de droit public
- Forme de l'acte d'engagement : arrêté, contrat, acte unilatéral
- Contenu obligatoire et facultatif de l'acte d'engagement
- Les règles de modification du contrat de travail et ses avenants

04 Le régime indemnitaire et la rémunération d'un non titulaire

- Fondement statutaire de la rémunération des agents contractuels de l'Etat
- L'évolutivité de la rémunération des contractuels : clauses de rendez-vous
- La règle du service fait et ses exceptions (le cas de la grève)
- La règle du trentième indivisible et ses exceptions
- La forme du bulletin de paye et les règles de paiement des rémunérations

05 Les modalités d'exécution du contrat de travail public

- La notion de service fait
- Les différentes positions : l'activité à temps plein, à temps partiel, en CPA, etc./ la mise à disposition
- Absences et congés (congés ordinaires et exceptionnels)
- Les congés sans traitement et les conditions de réemploi / congés maladie/ conséquences des arrêts maladie sur rémunération
- Le réemploi, la transformation d'un CDD en CDI, la titularisation/ mobilité de l'agent non titulaire

06 La fin du contrat de travail et ses conséquences pour l'agent public

- Les formes de licenciement (suppression d'emploi, inaptitude ...)
- Les fins de contrat à durée déterminée
- La révocation / l'abandon de poste
- L'indemnité de fin de contrat
- L'analyse des droits aux allocations chômage (ARE)

Modalités & accessibilité

Modalités indicatives, à adapter à votre contexte

DURÉE À déterminer ensemble après un cadrage pédagogique.	FORMAT Présentiel, distanciel ou hybride.
LIEU À déterminer ensemble lors du cadrage pédagogique	PRÉREQUIS À déterminer ensemble lors du cadrage pédagogique
DÉLAI D'ACCÈS Inscription au maximum 10 jours avant la date de formation	TARIF A partir de 1 200€ nets par jour (*les activités formation d'Obea ne sont pas assujetties à la TVA conformément à l'article 261-4-4e - a du CGI.)
ACCESSIBILITÉ Notre référent handicap étudie avec vous les adaptations pédagogiques, organisationnelles et techniques nécessaires.	

Moyens & méthodes pédagogiques

En fonction de vos objectifs et des publics, nous combinons les méthodes que nous utilisons au quotidien :

- Apports théoriques & méthodologiques
- Étude de cas
- Atelier de partage & de construction
- Mise en situation
- Séance de questions / réponses
- Évaluation par les pairs

Modalités d'évaluation

Chaque formation démarre par un positionnement de vos équipes et se conclut par une évaluation des acquis – pour que vous puissiez mesurer concrètement le retour sur votre investissement.

AVANT LA FORMATION Un positionnement rapide pour partir du bon niveau.

PENDANT ET APRÈS Des mises en situation, des quiz et un débrief collectif pour ancrer les acquis.

À L'ISSUE Une évaluation finale pour mesurer ce qui a changé.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

Téléphone : 01 40 53 47 00 · E-mail : informations@obe.fr